



DOSSIER N°

**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LES ASSOCIATIONS**

Réservé à nos services :

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Commune. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relèvent de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics

Il comporte 4 volets :

1. Fiches n 1-1 et 1-2 : Présentation de l'association

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer :**

d'un numéro SIRET :

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture. Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

2. Fiche n 2 : Budget prévisionnel de l'association

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif¹, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

3. Fiche n 3 : Attestation sur l'honneur

- **3-1** Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

4. Fiche n 5 : Pièces à joindre

¹ Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 C.J.O. n°103 du 4 mai 1999 page 6647).

Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006.

1-1 IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

.....

Sigle :

Objet :

Activités principales réalisées :

.....

.....

.....

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

L'association est-elle (cocher la case) : nationale départementale

régionale locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....

.....

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Lesquelles?

.....

.....

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée :

.....

.....

.....

1-2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | | | | | | | | | | | | | | | |

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p. 2 « Informations pratiques »)

Date de publication de la création au Journal Officiel : | | | | | | |

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Type d'agrément :		attribué par		en date du :

Si oui, merci de préciser :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | |

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes³ ? oui non

Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée:

Nombre de licenciés : (si plusieurs sections joindre un tableau détaillé par section)

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)(4)

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :euros. (3)

³ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006

⁴ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à $0,8 \times 3/12$ soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

2- BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Exercice 20 . . ou date de début :

date de fin :

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros. 6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. 7 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. 8 Le

Type d'agrément :		attribué par		en date du :
CHARGES		Montants	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 -Achats			70 -Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services				
Achats matières et fournitures			74-Subventions d'exploitation	
Autres fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 -Services extérieurs			-	
Locations			-	
Entretien et réparation			Région :	
Assurance			-	
Documentation			Département :	
62 -Autres services extérieurs			-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Intercommunalité :	
Publicité, publication			-	
Déplacements, missions			Commune :	
Services bancaires, autres			-	
63 -Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			-	
Autres impôts et taxes			Fonds européens	
64-Charges de personnel			-	
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales			Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			Aides privées	
65-Autres charges de gestion courante			75 -Autres produits de gestion courante	
66-Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67-Charges exceptionnelles			76 -Produits financiers	
68-Dotation aux amortissements			78 -Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁸				
86-Emplois des contributions volontaires en nature			87 -Contributions volontaires en nature	

plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

3-1 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

.....

-certifie que l'association est régulièrement déclarée

-certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

-certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

-demande une subvention de :€

-précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du **titulaire du compte** :

Type d'agrément :		attribué par		en date du :

Banque :

Domiciliation :

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

5- PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour une première demande :

- 1 Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA CCf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2 La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, etc ...).
- 3 **Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.**
- 4 Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
- 5 Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6 Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7 Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8 Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement :

- 1 Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale** Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
- 2 La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA .
- 3 **Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.**
- 4 Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire.**
- 5 Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 6 Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 7 Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 8 Les comptes approuvés du dernier exercice clos